Bastia
CITÀ DI CULTURA

Domaine Public

Le 31 juillet 2023

ARRETE TEMPORAIRE N° 571/2023

Code Voie : 9999
Diverses rues de la ville

Le Maire de la ville de BASTIA,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L 2211-1 et L2213-1 à L2213-6-1

Vu le Code de la route,

Considérant la demande de Monsieur **l'Abbé Georges Nicoli** administrateur de la Paroisse Sainte Marie concernant l'organisation de la fête Assunta Gloriosa,

ARRETE

Article 1 : Les prescriptions du présent arrêté entrent en application le **15/08/2023 de 06h00 à 21h00.**

Article 2 : La circulation sera momentanément interrompue lors du passage de la procession de 18h00 à 20h30 dans les rues suivantes :

Rue Notre Dame, place du Donjon, cours du Docteur Favale, rue Campanari, rue Colonella, rue Saint-Joseph, rue César Vezzani, place Vincetti et rue des Remparts.

Article 3 : Le stationnement est interdit sur **la place de la Cathédrale rue Notre Dame,** aux emplacements délimités par le demandeur. Seuls les véhicules du demandeur sont autorisés à stationner.

Article 4 : Le stationnement des véhicules contrevenant aux prescriptions de l'article deux du présent arrêté, est réputé gênant, conformément à l'article R. 417- 10 du code de la route.

Article 5 : Le demandeur mettra en place la signalisation réglementaire de sécurité et de police ainsi que le présent arrêté au minimum 48h00 avant sa date d'effet.

Article 6 : Monsieur le directeur général des services de la ville de Bastia, Monsieur le directeur Départemental de la sécurité publique de Haute-Corse, Madame la directrice de la police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Pour le Maire et par délégation
L'Adjoint déléguée
Linda PIPERI

VILLE DE BASTIA
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DGS - DP 1
HAUTE-CORSE

Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de deux mois à compter de la présente notification. Le tribunal administratif de Bastia peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Merria di Bastia
Viale Pierre Guidicelli
20410 Bastia Cedex
+33(0)4 95 55 95 55
mairie@bastia.corsica
www.bastia.corsica